

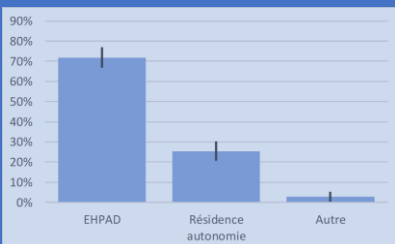
NOTE CHEQUES ENERGIE EHPAD



Synthèse de l'enquête auprès des directeurs d'établissements

Enquête effectuée du 13 décembre 2019 au 2 janvier 2020 auprès des 1 400 directeurs d'établissements réunis au sein de la **FNADEPA**. La note présente les résultats de cette enquête. Son objectif est d'abonder en éléments factuels la démarche engagée en novembre 2019 pour simplifier la procédure de valorisation des chèques énergie dans les EHPAD.

Qui à répondu à l'enquête ?



256
réponses à l'enquête

Le taux de réponse s'établit à 18,3% (256 directeurs participent à l'enquête sur les 1 400 invités à le faire). Les 256 établissements associés aux réponses regroupent un total de **19 312 résidents**. Deux types d'établissements représentent 97% des répondants (**184 EHPAD** - 72% des réponses - et **65 résidences autonomie** - 25% des réponses). 7 réponses - moins de 3% des réponses - correspondent à des EHPA, des MAPA, des plateformes gérontologiques ou des résidences locatives pour seniors.

Dans quelle proportion les résidents détiennent-ils des chèques énergie ?

83% des établissements accueillent des résidents détenteurs de chèques énergie

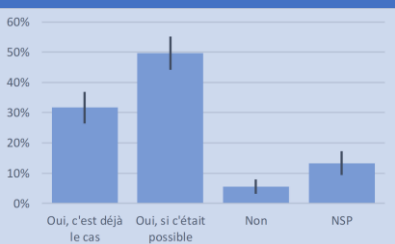
213 directeurs indiquent que leurs résidents sont bénéficiaires d'un chèque énergie (**2 081 chèques**, précision de $\pm 8\%$). Ce dernier chiffre, rapportés au nombre de résidents, permet d'évaluer à **11%** la proportion **des résidents** qui **détiennent un chèque énergie**.

Dans quelle proportion les établissements sont-ils conventionnés APL ?

79% des établissements sont conventionnés APL

202 établissements sont **conventionnés APL** (soit 79%). Il est à noter que plusieurs directeurs signalent un conventionnement partiel de leur structure induisant une **iniquité dans la valorisation des chèques** par leurs résidents.

Les chèques énergie des résidents sont-ils valorisés par les établissements ?



32%
des établissements déclarent valoriser les chèques énergie de leurs résidents

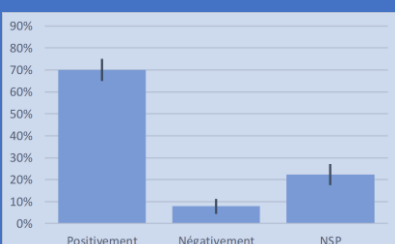
81 des 256 directeurs participant à l'enquête déclarent valoriser les chèques énergie de leurs résidents (32% des établissements). 127 directeurs indiquent souhaiter valoriser les chèques si la possibilité leur était donnée (50% des répondants). Logiquement la proportion de ceux qui indiquent vouloir valoriser les chèques est plus importante dans les établissements non conventionnés (80% contre 41% dans les établissements conventionnés).

Comment est perçue la procédure actuelle ?

30% des commentaires libres associés aux réponses font référence à la complexité ou évoquent la simplification

La procédure de conventionnement APL et de valorisation des chèques par l'ASP est jugée **complexe** et **chronophage**. Une simplification est attendue pour **rétablir l'équité** entre les établissements et **réduire le reste à charge**.

Comment serait perçue la simplification de l'utilisation des chèques énergie ?



70%
estiment qu'une telle simplification serait positive

A une très large majorité (179 réponses, soit 70% du total) les directeurs perçoivent positivement l'élargissement de la valorisation des chèques énergie par simplification de la procédure actuellement verrouillée par le conventionnement APL. 57 réponses (soit 22%) sont plus nuancées et traduisent une difficulté à se prononcer positivement ou négativement au stade actuel des réflexions sur la simplification.